

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-septième session
Victoria Falls, République du Zimbabwe, 28 août-1^{er} septembre 2017

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

**ORIENTATION RÉGIONALE POUR L'EXÉCUTION DU BUDGET PROGRAMME DE
L'OMS 2018-2019**

Rapport du Secrétariat

SOMMAIRE

	Paragraphes
CONTEXTE	1-4
PROGRÈS RÉALISÉS ET MESURES PRISES.....	5-12
PROCHAINES ÉTAPES	13-16
 ANNEXES	
	Page
Tableau 1 Allocation budgétaire à la Région africaine, ventilation par bureau (bureaux de pays et Bureau régional), par catégorie d'activité et secteur de programme (en millions de US \$).....	3
Tableau 2 État du paiement des contributions fixées des États Membres de la Région africaine, au 22 juin 2017	4

CONTEXTE

1. Le budget programme proposé pour l'exercice 2018-2019 est le dernier établi au titre du douzième programme général de travail 2014-2019¹. Ce budget a été élaboré dans le contexte élargi de la réforme de l'OMS, qui cible notamment une fixation claire des priorités programmatiques, une responsabilisation accrue, une discipline budgétaire continue et une énonciation plus claire des rôles et fonctions à tous les niveaux de l'Organisation.

2. Par sa résolution WHA70.5, la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé – qui s'est tenue en mai 2017 – a approuvé le budget programme 2018-2019. Cette résolution permet aux bureaux de l'OMS, à tous les niveaux, d'établir des plans de travail en fonction des besoins des pays et des priorités régionales.

3. Le présent document fait ressortir les priorités sanitaires et la répartition du budget – notamment les allocations aux pays et au Bureau régional. Il décrit aussi les progrès réalisés vers l'opérationnalisation du budget programme, et précise les prochaines étapes de son exécution dans la Région africaine au cours de la période biennale 2018-2019.

4. Dans la Région africaine, cinq priorités stratégiques ont été définies dans le Programme de transformation², à savoir : i) améliorer la sécurité sanitaire ; ii) renforcer (ou investir dans) les systèmes nationaux de santé ; iii) maintenir l'accent mis sur les objectifs de développement durable (ODD) liés à la santé ; iv) agir sur les déterminants sociaux et économiques de la santé ; et v) transformer l'OMS dans la Région africaine pour qu'elle devienne une Organisation capable de répondre aux besoins et axée sur les résultats.

PROGRÈS RÉALISÉS ET MESURES PRISES

5. Le budget programme 2018-2019 a été établi dans le cadre d'un processus ascendant plus solide s'inscrivant en droite ligne de ce qui s'est fait lors du précédent exercice biennal, ce qui a permis d'identifier un nombre ciblé de priorités pour la coopération technique dans chaque pays. Il a également pris en considération les documents actuels de stratégie de coopération avec les pays (SCP), les évolutions récentes survenues dans chaque pays en matière de santé, et les différentes réactions obtenues des sessions du Comité régional et du Conseil exécutif.

6. Dans le droit fil de la réforme de l'action de l'OMS dans la gestion des situations d'urgence, le budget programme tient compte de tout le champ d'action du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, en veillant à ce que l'Organisation dispose des capacités opérationnelles pour faire face aux flambées épidémiques et autres situations d'urgence humanitaire. À cet effet, une nouvelle structure de résultats destinée au Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire remplace la catégorie 5. Cette structure est présentée comme la catégorie E en annexe.

7. Le budget programme 2018-2019 présente en outre un programme cohérent et complet pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Il met l'accent sur la mise en œuvre intégrale des plans d'action nationaux sur le sujet. Une attention particulière est par ailleurs mise sur les activités entreprises avec d'autres partenaires pour accélérer la mise au point de nouveaux médicaments et d'autres technologies.

8. On aura toujours besoin d'une composante déterminée en fonction des événements, qui sera financée au moyen d'appels. Compte tenu du fait qu'il n'est pas possible de prévoir précisément les besoins budgétaires pour des urgences spécifiques, les plans d'action humanitaire et les appels feront

¹ Organisation mondiale de la Santé. *Douzième programme général de travail 2014-2019 – Pas seulement une absence de maladie*. Genève, 2013.

² Le Programme de transformation présente la vision et les actions stratégiques que le Dr M. R. Moeti ambitionne de mener au cours de son mandat de cinq ans en qualité de Directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique.

l'objet d'un plan, d'un budget et d'un financement au moment de l'intervention en utilisant les processus de planification d'urgence. Cette composante remplace la composante « Interventions en cas d'épidémies ou de crises » figurant dans le budget programme 2016-2017.

9. L'Organisation va continuer à investir dans la fonction de gestion et de coordination pour soutenir les activités qu'elle mène dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable. Une équipe chargée des objectifs de développement durable a été créée pour coordonner les activités visant à aligner les programmes de l'OMS sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment au niveau des pays. Les activités ayant trait à la gestion et à la coordination relèvent du secteur de programme « leadership et gouvernance ».

10. L'allocation stratégique des volants budgétaires a été appliquée au budget programme 2018-2019, notamment en ce qui concerne la part du budget de l'OMS relative à la coopération technique avec les pays (segment opérationnel 1)³. Avec l'application de l'allocation stratégique des volants budgétaires, la marge de manœuvre budgétaire de la Région africaine pour ce segment particulier augmentera de 27,8 millions.

11. En cohérence avec le Programme de transformation, la Région africaine a réalisé des progrès remarquables vers le renforcement des systèmes de santé, en particulier dans les pays post-Ebola. Cependant, elle reste confrontée à plusieurs défis, notamment à une échelle sans précédent de situations d'urgence. On peut citer par exemple les épidémies de fièvre jaune en Angola et en République démocratique du Congo, ou encore la flambée de choléra en Éthiopie. Une priorité majeure pour la Région reste donc de continuer à renforcer ses capacités opérationnelles dans les domaines de la préparation et de l'intervention en cas d'urgences.

12. L'augmentation de 3 % des contributions fixées approuvée par la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé montre un engagement clair des États Membres à accroître le financement souple du budget programme. De nombreux États Membres de l'OMS dans la Région africaine sont à jour du paiement de leurs contributions fixées (voir tableau 2, infra).

PROCHAINES ÉTAPES

13. Le budget programme 2018-2019 et les plans opérationnels subséquents offrent la possibilité de planifier l'opérationnalisation des interventions pertinentes qui permettraient de s'attaquer aux priorités régionales et mondiales, en tenant compte des enseignements tirés de l'exécution des précédents budgets programmes. Cette démarche sera aussi en cohérence avec les priorités identifiées grâce au processus de planification ascendante.

14. Le Secrétariat pilotera l'élaboration de plans opérationnels réalistes et s'appuiera sur une plus grande discipline budgétaire lors de l'exécution du budget programme 2018-2019. Les États Membres sont encouragés à soutenir le Secrétariat dans le respect de ses obligations, conformément aux priorités identifiées grâce au processus ascendant.

15. Le Secrétariat veillera à ce que l'exécution du budget programme 2018-2019 tienne compte du succès de l'assaut final contre la poliomyélite, notamment en ce qui concerne l'emploi futur de l'expertise et de l'infrastructure qui ont été utilisés au titre du programme d'éradication de la poliomyélite.

16. Tous les États Membres sont invités instamment à continuer à s'acquitter de leurs engagements en restant à jour du paiement de leurs contributions fixées.

³ Les quatre segments opérationnels sont les suivants : coopération technique au niveau des pays ; production de biens mondiaux et régionaux ; gestion et administration ; et interventions dans les situations d'urgence telles que flambées épidémiques et crises (voir le document EB137/6).

ANNEXES

Tableau 1. Allocation budgétaire à la Région africaine, ventilation par bureau (bureaux de pays et Bureau régional), par catégorie d'activité et secteur de programme (en millions de US \$)

Tableau 1. Allocation du budget programme 2018-2019 à la Région africaine, ventilation par catégorie d'activité et secteur de programme (en millions de US \$)			
Catégorie et secteur de programme	Bureaux de pays	Bureau régional	Total
1 – Maladies transmissibles	220,4	70,7	291,1
1.1 VIH/sida	43,9	10,2	54,1
1.2 Tuberculose	27,4	5,0	32,4
1.3 Paludisme	31,5	14,4	45,9
1.4 Maladies tropicales négligées	25,1	6,8	31,9
1.5 Maladies à prévention vaccinale	87,9	32,1	120,0
1.6 Résistance aux antimicrobiens	4,6	2,2	6,8
2 – Maladies non transmissibles	36,8	24,2	61,0
2.1 Maladies non transmissibles	19,5	16,1	35,6
2.2 Santé mentale et abus de substances psychoactives	5,4	1,5	6,9
2.3 Violence et traumatismes	2,7	0,9	3,6
2.4 Handicaps et réadaptation	0,3	0,8	1,1
2.5 Nutrition	6,0	3,1	9,1
2.6 Sécurité sanitaire des aliments	2,9	1,8	4,7
3 – Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie	80,7	24,6	105,3
3.1 Santé reproductive et santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent	60,5	14,4	74,9
3.2 Vieillesse et santé	1,1	0,6	1,7
3.5 Santé et environnement	9,5	6,2	15,7
3.6 Équité, déterminants sociaux de la santé, égalité des sexes et droits humains	9,6	3,4	13,0
4 – Systèmes de santé	58,2	30,3	88,5
4.1 Politiques, stratégies et plans de santé nationaux	14,0	6,5	20,5
4.2 Services de santé intégrés centrés sur la personne	21,3	11,2	32,5
4.3 Accès aux médicaments et aux technologies sanitaires et renforcement des moyens réglementaires	13,8	5,5	19,3
4.4 Informations et données factuelles sur les systèmes de santé	9,1	7,1	16,2
E – Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire	73,5	67,7	141,2
E1 Gestion des risques infectieux	7,1	12,9	20,0
E2 Préparation des pays à faire face aux situations d'urgence sanitaire et Règlement sanitaire international (2005)	27,6	13,0	40,6
E3 Informations sur les urgences sanitaires et évaluation des risques	3,8	11,6	15,4
E4 Opérations d'urgence	24,6	19,1	43,7
E5 Services essentiels pour l'action d'urgence	10,4	11,1	21,5
6 – Services institutionnels et fonctions d'appui	82,1	64,9	147,0
6.1 Leadership et gouvernance	32,6	15,3	47,9
6.2 Transparence, responsabilisation et gestion des risques	0,3	4,0	4,3
6.3 Planification stratégique, coordination des ressources et établissement de rapports	0,1	5,8	5,9
6.4 Gestion et administration	48,6	35,6	84,2
6.5 Communication stratégique	0,5	4,2	4,7
10 – Poliomyélite et programmes spéciaux	311,3	16,2	327,5
Éradication de la poliomyélite	311,3	16,2	327,5
Recherche en reproduction humaine			-
Recherche sur les maladies tropicales			-
Total	863,0	298,6	1161,6

Tableau 2. État du paiement des contributions des États Membres de la Région africaine, au 22 juin 2017

État Membre ou Membre associé	Exercice biennal 2016-2017				Encours total à ce jour (y compris la contribution de 2017)	
	Contribution				US \$	CHF
	2016, US \$	2016, CHF	2017, US \$	2017, CHF		
Algérie	318 185	301 639	373 925	354 480,90	-	-
Angola	46 450	-	46 450	-	435,99	-
Bénin	13 940	-	13 940	-	311,31	-
Botswana	78 970	-	65 030	-	65 030	-
Burkina Faso	13 940	-	18 580	-	-	-
Burundi	4650	-	4650	-	-	-
Cabo Verde	4650	-	4650	-	-	-
Cameroun	55 740	-	46 450	-	130 527,24	-
République centrafricaine	4650	-	4650	-	129 865,75	-
Tchad	9290	-	23 230	-	-	-
Comores	4650	-	4650	-	393 514,74	-
Congo	23 230	-	27 870	-	40 462	-
Côte d'Ivoire	51 100	-	41 810	-	52 250,32	-
République démocratique du Congo	13 940	-	37 160	-	-	-
Guinée équatoriale	46 450	-	46 450	-	160 145	-
Érythrée	4650	-	4650	-	4650	-
Éthiopie	46 450	-	46 450	-	31 350	-
Gabon	92 900	-	78 970	-	-	-
Gambie	4650	-	4650	-	13 950	-
Ghana	65 030	-	74 320	-	858,27	-
Guinée	4650	-	9290	-	-	-
Guinée-Bissau	4650	-	4650	-	253 024,95	-
Kenya	60 390	-	83 610	-	129 915,21	-
Lesotho	4650	-	4650	-	-	-
Libéria	4650	-	4650	-	-	-
Madagascar	13 940	-	13 940	-	13 483,65	-
Malawi	9290	-	9290	-	18 850	-
Mali	18 580	-	13 930	-	-	--
Mauritanie	9290	-	9290	-	96,21	-
Maurice	60 390	-	55 740	-	-	-
Mozambique	13 940	-	18 850	-	4640	-
Namibie	46 450	-	46 450	-	-	-
Niger	9290	-	9290	-	22 908,83	-
Nigéria	209 025	198 156	485 405	460 164	-	-
Rwanda	9290	-	9290	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	4650	-	4650	-	-	-
Sénégal	27 870	-	23 230	-	24 796,10	-
Seychelles	4650	-	4650	-	-	-
Sierra Leone	4650	-	4650	-	-	-
Afrique du Sud	863 970	819 044	845 390	801 430	-	-
Soudan du Sud	18 580	-	13 930	-	56 579,99	-
Swaziland	13 940	-	9290	-	5031	-
Togo	4650	-	4650	-	4650	-
Ouganda	27 870	-	41 810	-	57 941,31	-
République-Unie de Tanzanie	41 810	-	46 450	-	47,57	-
Zambie	27 870	-	32 520	-	-	-
Zimbabwe	9290	-	18 580	-	18 580	-
Total général	2 431 790	1 318 839	2 796 390	1 616 075	1 633 625,44	-